



FORMATION

« Formation Mobilité Province- Paris »

Prérequis :

Être titulaire d'une carte professionnelle TAXI et du permis de conduire en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence et justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

Avoir un casier judiciaire vierge sur le bulletin n°2 (pas de condamnation pénale)

Durée :

35 heures réparties sur 5 jours

Nbre de stagiaires :

4 minimum et 12 maximum

Références :

La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Formation Mobilité Province → Paris

OBJECTIFS :

- Exercer en zone « Taxis Parisiens » (Paris intra-muros, et dans 80 communes des départements 92, 93 et 94, aéroports de Roissy et Orly, Parc des expositions)

PROGRAMME :

Deux modules d'approfondissement obligatoires + cours pratique.

- **Connaissance des territoires**

- Principales villes du département
- Grands axes routiers
- Lieux à vocation économique, administrative, culturelle et touristique
- Détermination du prix d'une course en application de la tarification locale

- **Réglementation locale**

- Réglementation locale d'exploitation des taxis
- Tarification locale
- Règles spécifiques de stationnement, de circulation

SUIVI- EVALUATION:

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM/QCU)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur

Date : A définir

Lieu :

Notre centre de formation

Prix :

400€

Modalités de financement :

- Personnel

N° d'agrément

Préfectoral : 23-093
0008 0

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

Modalités et délais d'accès au contact suivant :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référent pédagogique, Abdelkader REMANA par :
Email : enft.paris@gmail.com
Téléphone : 07.67.90.45.18
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.